

Comptable

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Agent comptable
Agent de gestion comptable
Aide-comptable
Analyste budgétaire
Assistant comptable
Assistant paie
Auditeur comptable
Auditeur comptable et financier
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Audit comptable, financier cadre
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Commissaire aux comptes
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Contrôleur budgétaire (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Contrôleur financier (sauf Etat, coll. loc.) cadre
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers / Expert-comptable (s.a.i.), cadre
Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises / Adjoint chef comptable (GE) cadre
Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
Commissaire aux comptes
Comptable
Comptable analytique
Comptable service paie
Contrôleur budgétaire
Contrôleur comptable et financier
Employés qualifiés des services comptables ou financiers
Employés qualifiés des services comptables ou financiers / Agent comptable (sauf Etat, coll. loc.), employé qualifié

Expert-comptable
Facturier
Gestionnaire comptable
Inspecteur comptable et financier
Réviseur des comptes

Codes

- **PCS-ESE 2003** : 372b ; 373a ; 373c ; 451h ; 461d ; 543b ; 543c
- **ROME1999** : 32111, 32112, 32113, 32114, 32115
- **CITP2008** : 4311, 3313, 2411

DESCRIPTIF

Dans cette fiche dite comptable, seront traités également les métiers d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

- Le comptable établit les balances de compte, les comptes de résultats, les bilans ... grâce aux données commerciales, industrielles ou financières des entreprises ou établissements.
Il contrôle l'exactitude des écritures comptables.
Il est parfois chargé de la gestion du personnel et des paies.
Il peut être salarié
 - d'un cabinet comptable avec la gestion d'un portefeuille clients
 - d'une entreprise, voire de plusieurs avec des missions plus ou moins spécialisées selon la taille de l'établissement.
- L'expert-comptable travaille en lien direct avec le chef d'entreprise dans les domaines de comptabilité, gestion, finances, fiscalité... avec un rôle de conseil dans l'entreprise.
- Le commissaire aux comptes doit être neutre et indépendant ; il effectue le contrôle légal des documents comptables d'une entreprise ou d'une association, il certifie la validité des comptes par un rapport destiné aux actionnaires ou associés.
Il est responsable civilement et pénalement de la qualité de ses contrôles et des attestations qu'il délivre.

Les cabinets ont tendance à se regrouper, à se spécialiser et à se digitaliser.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

En 2022, le rapport annuel établi par l'Ordre des experts-comptables recense 18 785 cabinets. Il décompte environ 21 155 experts-comptables en France dont 30% sont des femmes. 50% des experts-comptables ont plus de 50 ans.

Formation professionnelle :

- Le premier niveau de formation est le DCG Diplôme de Comptabilité et Gestion en 3 ans qui équivaut à une Licence. Le deuxième niveau est le DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion), il nécessite 2 années supplémentaires d'études pour aboutir à un Master. Pour obtenir le DEC (Diplôme d'Expert Comptable), 3 années de stage sont nécessaires. Seuls les titulaires du DEC sont autorisés à s'inscrire au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables.
- D'autres filières sont possibles pour accéder aux métiers de la comptabilité :
 - BTS CGO (Comptabilité et Gestion des Organisations)
 - DUT GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations)
 - Master CCA (Contrôle Comptabilité Audit)
 - Formation par VAE possible.

Evolution de carrière

Le comptable de cabinet peut évoluer vers un poste de chef de mission ou intégrer une entreprise.

L'évolution de carrière se fera avec des formations complémentaires validées vers : expert comptable, contrôleur de gestion, contrôleur financier, directeur comptable et financier.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES


Lieux de travail



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
cabinet comptable					




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
bureau collectif 	éclairage insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	bruit environnant de faible intensité 	effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)			
		réduire le bruit de fond			
			effets extra-auditifs du bruit 		
			effets extra-auditifs du bruit 		
bureau individuel	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
locaux des clients	espace de travail d'accès physiquement difficile				




Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
horaires réguliers de jour	pas de nuisance liée à cette caractéristique				
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
fluctuation saisonnière	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
contact avec les clients 	humeur des clients générant une charge mentale particulière 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
contact avec les experts	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
télétravail 	espace de travail inadapté à l'activité				






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	confusion vie privée-vie professionnelle				recherche d'une souffrance psychique
		séparer lieux de vie et lieux de travail			
			souffrance mentale		
			perturbation de la vie sociale		
	écran de visualisation 			réaliser un examen approprié des yeux et de la vue (écran de visualisation) 	
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		choisir un siège ergonomique			
		choisir du mobilier de poste informatique adapté			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		installer ergonomiquement le poste de travail avec écran 			
		aménager un espace de travail spacieux			
		choisir des logiciels ergonomiques 			
		+alterner les tâches			
			syndrome de l'oeil sec 		
			fatigue visuelle		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements	prévenir les risques liés aux solvants organiques liquides			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter un appareil de protection respiratoire adapté au risque chimique 			
		aménager des accès			
		signaler les dénivelés			
		installer des sols plans et réguliers			
		vérifier l'état de l'installation électrique 			
		vérifier la sécurité incendie			
	disponibilité de la hiérarchie vécue comme insuffisante				
	nuisances liées au contrôle informatisé du travail				
	nuisances du télétravail	conseils pour l'organisation du télétravail			

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
TACHES COMMUNES					
lire des documents	contrainte visuelle	concevoir un éclairage adapté 	fatigue visuelle		
			vices de réfraction et troubles de l'accommodation		
assurer les travaux de bureautique	écran de visualisation 			réaliser un examen approprié des yeux et de la vue (écran de visualisation) 	
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		choisir un siège ergonomique			
		choisir du mobilier de poste informatique adapté			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		installer ergonomiquement le poste de travail avec écran 			
		aménager un espace de travail spacieux			
		choisir des logiciels ergonomiques 			
		+alterner les tâches			
			syndrome de l'oeil sec 		
			fatigue visuelle		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
se déplacer chez le client	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		Utiliser des véhicules appropriés 			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
TACHES DU COMPTABLE	nuisances des métiers de la comptabilité				établir la fiche de poste des métiers de la comptabilité
enregistrer les opérations comptables au quotidien					




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
suivre le traitement des factures					
préparer les bilans comptables annuels					
gérer la paie des salariés					
établir les déclarations fiscales et sociales de l'entreprise					
mettre en place les tableaux de bord pour le contrôle de gestion					
établir des contrats de travail					
analyser les flux et valoriser les stocks en entreprise					
TACHES DE L'EXPERT-COMPTABLE					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
dispenser des conseils en gestion et moyens stratégiques	fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
vérifier et fiabiliser les comptes annuels					
élaborer les budgets prévisionnels					
réaliser des audits					
alerter l'employeur sur les points faibles de l'entreprise					
optimiser la fiscalité de l'entreprise					
mettre en place des protocoles de restructuration, de plans de redressement ...					
TACHES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
vérifier et certifier les comptes publiés de l'entreprise	fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
poste informatique fixe	écran de visualisation 			réaliser un examen approprié des yeux et de la vue (écran de visualisation) 	
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		choisir un siège ergonomique			
		choisir du mobilier de poste informatique adapté			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		installer ergonomiquement le poste de travail avec écran 			
		aménager un espace de travail spacieux			
		choisir des logiciels ergonomiques 			
		+alterner les tâches			
			syndrome de l'oeil sec 		
			fatigue visuelle		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
logiciel					
documentation papier					

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
clients	humeur des clients générant une charge mentale particulière 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tenue civile					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

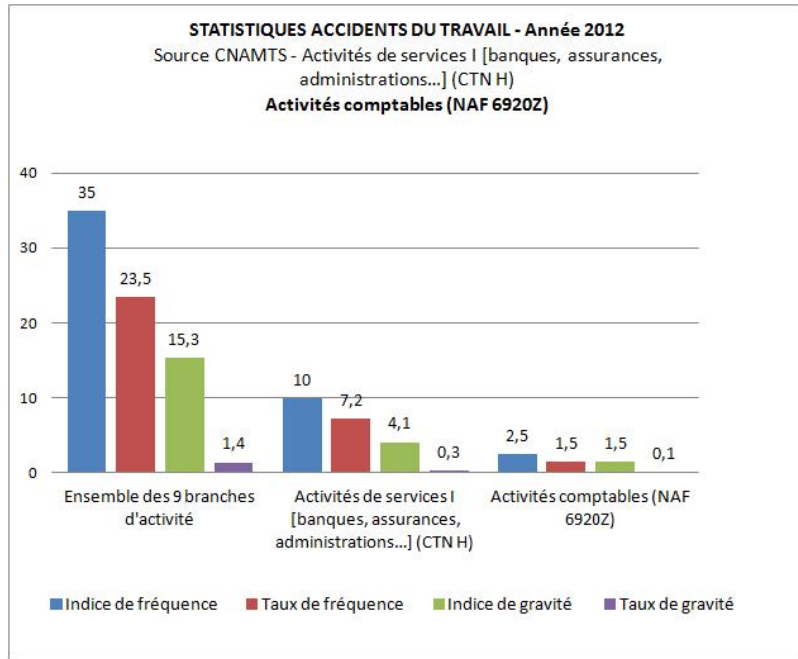
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

-

4. **Statistiques accidents du travail année 2012 " Activités comptables (code NAF 6920 Z)" dont font partie les COMPTABLES :**



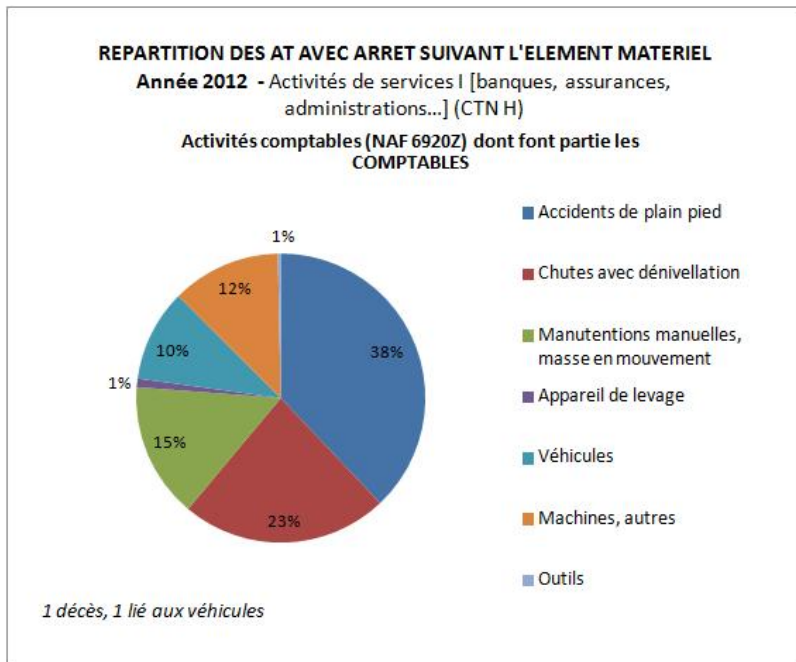


Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (! liste limitative)

Caractéristiques exceptionnelles

MOTS CLES :

- Bilan
- Comptabilité
- Expert-comptable
- Commissaire aux comptes
- Ecran de visualisation
- Tertiaire
- Bureau

Glossaire métier

Actif : élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité.

Arrêté de comptes : opération par laquelle la banque détermine à une date donnée la position, débitrice ou créditrice, d'un compte

Attestation de sincérité ou attestation d'assurance positive : attestation délivrée à l'employeur par l'expert comptable à la fin d'un audit des comptes annuels, si rien n'a été révélé qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Attestation d'assurance négative: attestation délivrée par l'expert comptable à l'employeur à la fin d'un audit des comptes annuels si des failles ont été décelées.

Consolidation des comptes : la consolidation des comptes est le regroupement de la comptabilité des différentes sociétés faisant partie d'un même groupe. La publication des comptes consolidés est légalement obligatoire pour les sociétés commerciales et les entreprises publiques.

Mandat : contrat par lequel une personne (le mandant) donne à une autre (le mandataire) le pouvoir de faire quelque chose pour elle et en son nom.

Rapprochement bancaire : contrôle, réalisé par le comptable dans le but d'amener les comptes bancaires au plus proche de la réalité des relevés de compte c'est-à-dire vérifier la concordance des deux comptes (compte banque et extrait de compte) afin de faire apparaître les écritures isolées (lettré), c'est à dire enregistrées uniquement par la banque ou l'établissement .

Trésorerie : différence entre ses emplois de trésorerie (placements financiers et disponibles) et son endettement bancaire et financier à court terme.

Passif : élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité.

Plan comptable : il comprend 8 classes cf tableau ci-dessous

Comptes	N° classes	Classifications
---------	------------	-----------------

Comptes de bilan	1	CAPITAUX
	2	IMMOBILISATIONS
	3	STOCKS ET EN-COURS
	4	TIERS
	5	FINANCIERS
Comptes de gestion	6	CHARGES
	7	PRODUITS
Autres comptes	8	SPÉCIAUX

Rapprochement bancaire : contrôle, réalisé par le comptable dans le but d'amener les comptes bancaires au plus proche de la réalité des relevés de compte c'est-à-dire vérifier la concordance des deux comptes (compte banque et extrait de compte) afin de faire apparaître les écritures isolées (lettré), c'est à dire enregistrées uniquement par la banque ou l'établissement .

Trésorerie : différence entre ses emplois de trésorerie (placements financiers et disponibles) et son endettement bancaire et financier à court terme.

Pour plus de définitions, cf. <http://www.comptanat.fr>

Conclusions

Le domaine comptable est un des pôles stratégiques de l'entreprise impliquant un travail de responsabilité et sollicitation de la vigilance.

Il se décline dans les TPE souvent en "comptable unique" avec des missions variées (comptabilité générale, comptabilité fournisseurs, clients..., paie, gestion du personnel, contact avec différents organismes publics ou privés etc...

Dans les grandes entreprises, le comptable aura des tâches plus spécialisées.

La profession s'oriente également de plus en plus vers l'accompagnement et le conseil.

Règlementation

Le métier de comptable a connu différentes étapes aboutissant à la réglementation actuelle :

- Création de la première organisation comptable en 1881
- Création de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris en 1912
- Brevet d'expert-comptable et brevet professionnel comptable en 1927 et 1931
- Création de l'Ordre des Experts-Comptables et des comptables agréés par la loi du 3 avril 1942 et l'ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945 (texte fondateur pour toute personne désirant exercer la profession d'expert-comptable à titre libéral)
- Modification de la définition légale des missions de l'expert comptable et du comptable agréé le 31 octobre 1968.

- Suppression de toute référence au comptable agréé et élargissement du champ d'intervention des experts-comptables selon la loi du 8 août 1994.
- Réforme du code de déontologie de la profession en 2007 (Décret n° 2007-1387 du 27 septembre 2007)
- Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.
- Arrêté du 19 février 2013 portant agrément du titre VI du Règlement Intérieur de L'Ordre des Experts-Comptables

Références bibliographiques

- CRAM Pays de Loire, Services de Santé au Travail de Loire Atlantique et du Maine et Loire. Guide d'évaluation des risques tertiaires.2003; 10 p. www.carsat-pl.fr/risques/outils/doc/guide_risques_tertiaire.pdf
- INRS. Eclairage artificiel au poste de travail.2ème édition. Paris;2013.4p
- Ordre des experts-comptables : <https://www.experts-comptables.fr>
- Althaus V, Gosjean V, Brangier E, Aptel A. Guide de l'intervenant : l'intervention "bien-être" au travail. Note scientifique et technique INRS 2013;NS298:45p
- Berthet, Michaud, Destée, Garçon, Dubois. Etude des conditions de travail dans les cabinets d'expertise comptable du bassin Annechien. Diaporama: www.ast74.fr/upload/fiches/2011/tbdybyxuxr.pdf
- Tissot C. Les accidents du tertiaire, des risques très divers dans une même activité de service. Hygiène et Sécurité du Travail 2012; ND2361-228-12:14p.

ADRESSES UTILES

Deux syndicats d'experts-comptables

- Experts-comptables de France (ECF)
51 rue d'Amsterdam, 75008 Paris
tel: 33.1 47 42 08 60
Internet : www.experts-comptables-fr.org

e-mail : contact@experts-comptables-fr.org

- Institut Français des Experts-comptables (IFEC)
137, rue du Fg Saint Honoré 75008 - Paris
Tél. : 33.1 42 56 49 67
Fax : 33.1 42 25 52 61
Internet : www.ifec.fr
e- mail : ifec@ifec.fr

Deux associations pour réunir les jeunes professionnels :

- l'ANECS
L'Association Nationale des Experts-Comptables Stagiaires, des Commissaires aux Comptes stagiaires et des étudiants en comptabilité supérieure (ANECS)
92, rue de Rivoli, 75004 - Paris
Tél. : 33 1 42 72 73 72
Fax : 33.1 42 72 86 86
Internet : www.anecs.org
email : contact@anecs.org
- Le CJEC
Le Club des Jeunes Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes (CJEC)
92, rue de Rivoli, 75004 - Paris
Tél. : 33 1 42 78 87 45
Fax : 33.1 42 72 86 86
Internet : www.cjec.org
e-mail : contact@cjec.org

Fiche métier FMP issue de la **FMP Comptable** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>